



## Le futur grand oral du bac, une épreuve socialement discriminante

Le grand oral constituera la «grande innovation» des épreuves du nouveau baccalauréat, mis en place en 2021. Des spécialistes de la question alertent sur le caractère discriminatoire du langage et de l'expression orale et expliquent qu'une telle épreuve nécessite une préparation importante. «Faire du grand oral un levier pour l'égalité des chances.» C'est cette ambition que porte le rapport de Cyril Delhay, professeur d'art oratoire à Sciences-Po Paris, tout juste remis au ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer. En effet, le nouveau baccalauréat imaginé par l'universitaire Pierre Mathiot prévoit, dès la session 2021, que les élèves soient soumis à un grand oral.

L'idée est en vogue puisque Sciences-Po Paris et Bordeaux ont prévu de supprimer les épreuves écrites d'admission au profit d'une sélection sur dossier et d'un oral de motivation. Bien entendu, la question du caractère discriminant d'une telle épreuve pour les candidats issus d'un milieu culturellement défavorisé va se poser.

Dans le cas de l'oral du baccalauréat, eu égard aux préconisations du document, il semble difficile de voir, tant le rapport accumule clichés et poncifs, comment cette épreuve va avoir un quelconque poids pour corriger les déterminismes sociaux.

Une épreuve du bac au lycée La Bruyère, à Versailles, en juin 2018. © Reuters

Dans le détail, la réforme du bac octroie plus de place au contrôle continu qui comptera pour 40 % de la note écrite finale, ainsi que quatre épreuves écrites finales et ce grand oral, qui formeront les 60 % restants. Cet oral durera vingt minutes et aura lieu en juin. Il sera lié à l'un des enseignements de spécialité choisi en première, le rapport recommandant de découper l'entretien en trois parties.

La présentation initiale d'un sujet, en cinq minutes, réalisée sans notes et debout devant le jury, sera suivie d'un dialogue de dix minutes avec les évaluateurs reposant sur les connaissances de l'élève et ses motivations. Puis le jury disposera de cinq minutes pour évaluer la capacité du candidat à «rebondir» sur une nouvelle question.

L'auteur du rapport, Cyril Delhay, développe les vertus que cet oral pourra avoir sur les lycéens, de tous les milieux. Dans le second degré (collèges et lycées), il suggère de

«dédier, chaque année de la scolarité, deux fois deux demi-journées à une mise en pratique concrète de l'oral».

Le professeur d'art oratoire à Sciences-Po Paris élabore toute une réflexion sur l'oral comme épreuve mais aussi comme enseignement en tant que tel. Dans les pages de ce rapport d'une cinquantaine de pages, la volonté de distanciation vis-à-vis de l'oral très élitaire de Sciences-Po est manifeste. Une prise de distance cocasse lorsqu'on sait que l'auteur enseigne au sein du prestigieux établissement de la rue Saint-Guillaume...

Il reste persuadé qu'aucune disposition naturelle n'est nécessaire pour appréhender un oral et défend que la méthode et la technique de maîtrise de l'oral sont au contraire très accessibles.

L'auteur s'éloigne aussi du modèle des compétitions et autres joutes oratoires popularisées en France 2016 par le documentaire de Stéphane de Freitas et Ladj Ly, *À voix haute*, qui suivait pendant six semaines les tribulations d'étudiants de l'université Paris VIII pendant leur préparation à un concours d'éloquence. Le film montrait à quel point ces jeunes de milieu populaires s'étaient transfigurés au fur et à mesure qu'ils apprenaient les rouages de l'art oratoire.

Dans le rapport précité, Cyril Delhay voit les choses en grand : «L'oral enseigné par l'école doit donner des outils pour sortir de l'entre-soi, de tous les entre-soi.» Ou encore plus loin : «Que chacun(e) trouve, dans la pratique de l'oral en classe et dans les dynamiques de groupe qu'elle suscite, un chemin personnel de progression et, dans l'élaboration, l'interprétation et l'incarnation

de sa parole en public, un moyen d'être soi.»

L'auteur n'épargne au lecteur aucun cliché calqué sur le développement personnel et passe un peu vite sur le fait que l'oralité – Pierre Bourdieu l'a largement développé – reste un facteur discriminant.

Interrogés par Mediapart, des spécialistes des sciences de l'éducation soulignent le caractère «gadget» de la mesure. Marc Mouhanna, professeur de philosophie à Villepinte (Seine-Saint-Denis), syndicaliste, membre du collectif «Manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit », considère que le rapport dévoile la stratégie du gouvernement en matière éducative.

Il s'agit de rogner l'enseignement disciplinaire, d'installer un système à plusieurs vitesses avec un baccalauréat de plus en plus local où toute la scolarité sera tournée vers Parcoursup et l'enseignement supérieur, explique cet enseignant.

La préparation de cet oral, selon lui, va forcément se faire en grignotant sur les heures de cours et en désorganisant un peu plus les enseignements de spécialités, ce qui va créer un peu plus d'inégalités. Cet exercice ne va pas être l'occasion de donner des moyens aux élèves défavorisés de Seine-Saint-Denis qui doivent tous les jours acquérir des connaissances réelles de la langue, pense-t-il.

«Depuis 1975, les élèves ont perdu entre le CP et la troisième de 500 à 600 heures de français selon le collectif Sauvons les lettres. On ne va pas leur apprendre la compréhension du texte mais des artifices respiratoires, des acquis superficiels étant donné qu'on a marginalisé les disciplines scientifiques et qu'ils ne savent pas ce qu'est une démonstration ou argumenter.» Il déplore que tout cet apprentissage ne consiste qu'en des techniques de communication.

D'autres voix se sont élevées contre cette nouvelle épreuve, notamment pour dénoncer son caractère inégalitaire. Il faut dire que dans le système scolaire français, l'exercice n'est pas valorisé, ni même enseigné comme il le faudrait. Il y a bien cet oral de français en première mais il n'est qu'un ersatz d'écrit puisqu'il consiste peu ou prou pour le candidat à recracher devant un examinateur ses commentaires de textes appris par cœur.

L'espoir de transformer les 700 000 élèves de terminale en orateurs brillants est louable mais bien peu réaliste. Notamment car un tel exercice, pour être réussi et porteur de sens, doit être préparé avec sérieux et parce que le langage, expliquent les spécialistes, reste l'un des marqueurs principaux du milieu social d'origine.

Jean-Yves Rochex, professeur de sciences de l'éducation à l'université Paris VIII, explique que ce grand oral s'inspire directement des TPE (travaux pratiques encadrés), lesquels n'ont jamais été évalués. S'il accueille avec bienveillance le fait qu'une épreuve

«moins scolaire» soit mise en place, il reste plus circonspect sur la philosophie de cet oral.

À ses yeux, le rapport Delhay est «d'une inconsistance rare». Pour le chercheur, la distinction «entre oral et écrit n'a pas grand sens vis-à-vis de l'élaboration des connaissances et d'un argumentaire. Rien n'est dit sur la question langagière comme s'il fallait juste s'entraîner à dire».

L'universitaire considère que ce grand oral pose quelques questions de fond et de méthode. «Faire un oral cohérent suppose de maîtriser les techniques intellectuelles de l'écrit. Cela repose sur une planification et un argumentaire. Il faut interroger la question du rapport au langage comme outil et non pas seulement comme une manière de s'exprimer et structurer sa pensée. Le langage sert aussi à argumenter.»

La maîtrise de l'oral est conditionnée par le milieu d'origine

La linguiste Sylvie Plane relève une méconnaissance de l'école de la part de l'auteur de la mission et déplore qu'aucun rapport de l'inspection générale ne nourrisse réellement la réflexion de Cyril Delhay. Elle note aussi qu'aucun sociolinguiste, spécialiste de l'argumentation ou des questions de phonétique n'a été sollicité. «Le seul moment où une interaction est envisagée, c'est lorsqu'il y a un dialogue avec le jury. Tout le reste du rapport repose sur l'émotion ou le pathos», juge encore la linguiste.

Or développer l'argumentation demeure l'enjeu principal de cette entreprise. Une situation souvent visible lors des cours de philosophie, racontent les enseignants. La discipline est de prime abord attractive pour les élèves avant qu'ils ne déchantent car, selon Jean-Yves Rochex, «les élèves imaginent qu'il va y avoir du débat et qu'ils vont pouvoir dire ce qu'ils pensent mais il s'agit de penser ce qu'on dit, de l'interroger, d'en comprendre la genèse, de mettre à l'épreuve de ce que dit autrui. Il ne s'agit pas d'argument d'autorité. Tout l'enjeu de l'enseignement du débat argumenté, c'est d'entendre les arguments pour élaborer les siens».

Jean-Pierre Terrail, sociologue, professeur honoraire à l'université de Versailles-Saint-Quentin et membre du GRDS (Groupe de recherches sur la démocratisation scolaire), confirme que la maîtrise de l'expression écrite – donc orale – est largement conditionnée par le milieu d'origine et le capital culturel de l'élève. L'école exige ce qu'elle appelle un « langage soutenu », lui-même conforme aux canons de la langue écrite.

Mais l'institution «est souvent en difficulté pour apprendre aux autres à s'en rapprocher, et seule une minorité des enfants d'origine populaire y réussissent pleinement. Beaucoup d'entre eux ne trouvent pas dans la conduite des apprentissages scolaires les ressources qui leur permettraient de se l'approprier, et de vivre cette transformation de leur rapport à la langue comme une conquête et non comme un reniement de leurs appartenances sociales».

Ce qui fait dire au sociologue que juger en partie les élèves sur la qualité de leur prestation lors d'un grand oral ne pourra qu'accentuer les inégalités sociales face au diplôme.

Sylvie Plane partage cette inquiétude. «Les différences culturelles sont liées à différents aspects sur le plan linguistique où l'intonation et les formes d'accent entrent en compte. Un jeune de quartier populaire ou un paysan porte son milieu dans sa voix. Cela demande beaucoup de maîtrise pour l'évaluateur d'avoir assez de distance pour neutraliser ce paramètre. La véritable révolution à faire, c'est amener les examinateurs à prendre leur distance vis-à-vis des jugements qu'ils portent et leurs préjugés sociaux.»

Ou alors, les élèves devront apprendre «à dissimuler leur identité sociale quand ils viennent de milieu défavorisé» sans pour autant que cela devienne «un levier d'égalité de chances», assure la linguiste.

Comme le rappelle Jean-Yves Rochex, les usages du langage sont très hiérarchisés dans le système scolaire français, et il est difficile d'imaginer qu'un oral va réussir à corriger cette tendance. De surcroît, les diplômés de la voie professionnelle ou technologique ne réclament pas les mêmes usages du langage. «On va demander à ces élèves de faire des dossiers strictement informatifs en voie professionnelle, comme un rapport de stage. Cela consiste en une présentation d'information, soit une narration avec peu de réflexivité.»

Bien entendu, il ne s'agit pas de dévaluer le parler des quartiers populaires. Jean-Pierre Terrail a étudié la question : «Dans les quartiers, on a surtout le souci de se faire comprendre. Mais cela ne signifie pas que le langage pratiqué dans les milieux populaires puisse être réduit à un pur instrument de communication. Les pratiques de compétitions verbales dans les quartiers ne témoignent pas d'un rapport utilitaire vis-à-vis de la langue mais d'un amour de la langue, du plaisir et de la capacité à jouer avec elle.» Mais cela ne suffit pas.

Pour Jean-Yves Rochex, l'auteur du rapport confond exercice oratoire et élaboration d'une pensée et d'un raisonnement notamment parce qu'il est, selon lui, habitué à travailler avec des élèves de Sciences-Po qui possèdent déjà les compétences langagières. Sans compter qu'imaginer qu'en quelques leçons les élèves vont intégrer toutes les techniques est illusoire.

«C'est dans l'air du temps. On le voit avec un concours comme Ma thèse en 180 secondes [lors duquel les doctorants disposent de trois minutes pour présenter leur sujet de recherche – ndlr] qui est un non-sens scientifique», conclut-il.

Dans un entretien à Mediapart en mars 2018, l'universitaire Pierre Mathiot, architecte de la réforme du baccalauréat, considérait qu'il s'agissait d'une inquiétude infondée et balayait ces critiques : «Ce n'est pas parce qu'on fait l'hypothèse qu'au départ, il y a une forme d'inégalité possible qu'on doit s'empêcher de le faire. Sinon, on supprime toutes les notes car tout exercice

d'évaluation quel qu'il soit repose sur une forme d'inégalité de départ. Qu'on me prouve par exemple que l'épreuve de philosophie à l'écrit au bac est moins discriminante que l'oral prévu.»

Sylvie Plane note de son côté que l'architecture du lycée n'est pas conçue pour laisser la place à ce genre d'enseignements. Quand bien même elle le serait, qui pourrait assumer ces leçons? Pour faire face aux besoins, le rapport estime ainsi à 50 000 le nombre d'enseignants qu'il faudrait former au cours de l'année prochaine, en mobilisant 250 personnes familières de cet exercice.

Il propose pour ce faire de renforcer le partenariat du ministère de l'éducation nationale avec les centres dramatiques nationaux et les conservatoires. Jean-Michel Blanquer rendra ses arbitrages sur le sujet en septembre.

La linguiste relève que le constat général du rapport sur l'absence de formation à l'oral lors de la scolarité des élèves est partagé mais que les solutions préconisées relèvent plus de la posture théâtrale que d'un travail en profondeur sur le sujet.

«Il est utile d'être formé aux techniques vocales mais le rapport ne prend pas en compte les réalités sociales ordinaires et les difficultés à lever liées au milieu d'origine. Il ne prend pas en compte que c'est une épreuve qui évalue des compétences intellectuelles. Ici, ils font appel aux neurosciences au lieu de la psychologie cognitive, ce qui est une erreur. Comme s'il s'agissait seulement d'un travail de posture et de voix alors que la dimension cognitive – comme trouver ses mots ou organiser ses idées – de cet examen de certification est oubliée.»

Faire du grand oral un levier d'égalité des chances semble irréaliste à Sylvie Plane. Surtout, tel que le dispositif est décrit, comment trouver les quatre demi-journées pour la mise en situation? Marc Mouhanna et Sylvie Plane relèvent tous les deux que nombre de personnes consultées pour ce rapport ne sont pas enseignantes.

On retrouve pêle-mêle dans cette liste des comédiens, un dirigeant de société, consultant en management, un conseil en communication et techniques vocales, un pongiste ou des musiciens. «C'est une manière d'installer des gens dans le système qui ne sont pas enseignants», suppose Marc Mouhanna. Sylvie Plane pense pour sa part qu'une telle réforme ouvre la porte à tous les organismes privés de formation parallèle qui pullulent sur le marché.